

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 13 h 15, le 17 septembre 2015.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du conseil
- Mme la préfet Parise Cormier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Natacha Jean, Québec
- Mme la conseillère Ann Jeffrey, Lévis
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le préfet Robert Miller, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- Mme la conseillère Dominique Tanguay, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Sont absents :

- Mme la conseillère Julie Lemieux, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- M. le conseiller Michel Patry, Lévis
- M. le conseiller Laurent Proulx, Québec

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président du conseil de la CMQ ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2015-36

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2015

Résolution n° C-2015-37

Sur proposition de M. Sylvain Juneau, appuyée par M. Gilles Lehouillier, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2015.

Adoptée

Nominations à différents comités de la CMQ

Résolution n° C-2015-38

Sur proposition de Mme Michelle Morin-Doyle, appuyée par Mme Natacha Jean, il est unanimement résolu :

- De désigner Mme Parise Cormier à titre de membre du comité de suivi et de révision Plan de gestion des matières résiduelles Rive-Nord en remplacement de M. Jean-Luc Fortin;
- De désigner Mme Parise Cormier à titre de membre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec en remplacement de M. Jean-Luc Fortin;
- De désigner Mme Parise Cormier à titre de membre du comité politique de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement en remplacement de M. Jean-Luc Fortin;
- De désigner Mme Parise Cormier à titre de membre du conseil d'administration de l'Organisme des bassins versants Charlevoix-Montmorency (OBV-CM) en remplacement de M. Jean-Luc Fortin ;
- De désigner M. Jean-Pierre Turcotte à titre de membre à la Table de concertation régionale sur le Saint-Laurent – Zone de Québec (TCRQ) en remplacement de M. Jean-Luc Fortin.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée

Nominations au comité consultatif agricole de la CMQ

Résolution n° C-2015-39

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par M. Gilles Lehouillier, il est unanimement résolu :

- De nommer M. Sylvain Juneau à titre de membre du comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec, et ce, pour une durée de trois (3) ans.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015
Responsable : Direction générale

Adoptée

Certificat de crédits pour l'exercice financier 2016

Le certificat de crédits pour l'exercice financier 2016 est déposé.

Ajout d'une séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2015-40

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par Mme Parise Cormier, il est unanimement résolu :

- De modifier le calendrier des séances du conseil et du comité exécutif afin d'ajouter une séance ordinaire le 22 octobre 2015, à 13 h, à la salle du conseil de l'édifice Andrée-P.-Boucher.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Modification du Règlement n° 2007-26 – Autorisation de signature pour les dépenses courantes

Résolution n° C-2015-41

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est unanimement résolu :

- D'adopter le Règlement n° 2015-72 modifiant le Règlement n° 2007-26 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015
Responsable : Secrétariat

Adoptée

Avis sur le projet de règlement de concordance n° 2015-03 de la MRC de L'Île-d'Orléans**Résolution n° C-2015-42**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De souligner le travail accompli par la MRC de L'Île-d'Orléans dans la cadre du processus de concordance de son schéma d'aménagement au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- De rappeler l'intérêt de la CMQ à travailler en étroite collaboration avec la MRC de L'Île-d'Orléans afin d'assurer le succès de son exercice de concordance.
- D'inviter la MRC de L'Île-d'Orléans à bonifier le projet de règlement n° 2015-03, conformément aux exigences demandées par la CMQ afin d'en assurer la conformité au PMAD.
- De transmettre au conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement RV-2015-14-41 modifiant le règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la Ville de Lévis**Résolution n° C-2015-43**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par Mme Ann Jeffrey, il est unanimement résolu :

- D'approuver le règlement n° RV-2015-14-41 de la Ville de Lévis, car il ne compromet aucune stratégie du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).
- D'autoriser le secrétaire de la CMQ à délivrer et transmettre à la Ville de Lévis, eu égard au règlement n° RV-2015-14-41 modifiant le règlement n° RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, le certificat de conformité requis par la loi, la présente résolution faisant office de ce certificat.
- De transmettre à la Ville de Lévis copie du présent rapport décisionnel et de ses annexes.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Rapport préliminaire sur le suivi et la mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2015-44

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Steeve Verret, il est unanimement résolu :

- De confier au comité politique de mise en œuvre et de suivi du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) la responsabilité d'assurer le suivi du rapport portant sur la mise en œuvre du PMAD en vue de son dépôt au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Participation de membres du comité de suivi et de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) au colloque annuel de Réseau Environnement

Résolution n° C-2015-45

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser la participation de Mmes Parise Cormier et Dominique Tanguay ainsi que MM. Robert Miller et Jean-Pierre Turcotte au colloque de Réseau Environnement qui aura lieu à Québec, les 7 et 8 octobre 2015, et assumer les frais nécessaires.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Les éléments suivants sont déposés au bordereau d'information :

- A) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 16 avril 2015
- B) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 18 juin 2015
- C) Comparatifs annuels
- D) Publications de la CMQ :
 - Bulletin de liaison – 22 juin 2015

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2015-46

Sur proposition de Mme Ann Jeffrey, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40.

Adoptée

Les résolutions C-2015-36 à C-2015-46 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE